

# LE DISPOSITIF « UN CHEZ SOI D'ABORD » SE DEPLOIE DANS DIJON ET SON AGGLOMÉRATION

PAR **SYLVIE WACKENHEIM** Directrice du Foyer du Renouveau,  
**LAURENT PERAZZO**, Adjoint de Direction, Direction de l'Autonomie et de la Coordination  
des Parcours de Vie, FEHAP ET **LAURIANE PRANDATO** Chargée de mission FEHAP  
Bourgogne Franche-Comté

Avec Bordeaux, Lyon et Grenoble, Dijon Métropole fait partie des quatre grandes villes françaises à entrer dans la phase de développement national du dispositif « Un Chez Soi d'Abord ». Retour sur les principes de ce programme innovant et inclusif fondé sur le rétablissement ainsi que sur la construction et les spécificités du dispositif dijonnais.

**D**éveloppée dans quatre villes françaises – Lille, Marseille, Paris, Toulouse – entre 2011 et 2016, l'expérimentation « Un Chez Soi d'Abord » est la transposition française du projet « Housing First », initié à New-York dans les années 1990 par Sam Tsemberis.

## UN DISPOSITIF INNOVANT ET INCLUSIF FONDÉ SUR LE RÉTABLISSEMENT

Ce dispositif, qui vise le rétablissement social, sanitaire et citoyen des publics sans-abri les plus vulnérables présentant des troubles psychiques graves et qui échappent aux dispositifs classiquement proposés, est une intervention médico-sociale innovante et inclusive. Développant une approche positive de la santé mentale et s'appuyant sur une démarche axée sur le rétablissement, la pluridisciplinarité, et le libre choix des personnes, le programme se distingue en effet de l'offre classique, en proposant un accès direct dans le logement sans condition préalable hormis l'accès potentiel à des droits.

Partant du postulat que tout individu a des compétences pour accéder et se maintenir dans un logement, et remettant en cause l'hypothèse pessimiste selon laquelle les troubles psychiques sont des maladies chroniques, le dispositif « Un Chez Soi

d'Abord » fait du logement un préalable à l'accès aux droits, aux soins et à l'insertion sociale et citoyenne.

Le programme, porté par l'Etat et l'Assurance Maladie et qui propose un accompagnement intensif, individualisé et pluridisciplinaire à domicile, est fondé sur 8 principes inaliénables :

- Le logement est un droit fondamental,
- L'accès rapide à un logement ordinaire,
- Le choix par la personne de son agenda et de son offre de services,
- Un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire,
- Un accompagnement centré sur la notion de rétablissement,
- Le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages,
- Un engagement soutenu mais non coercitif,
- La séparation des services de gestion locative et d'accompagnement.

L'évaluation des quatre expérimentations françaises nationales pilotée par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) et une équipe de recherche, s'est basée sur une étude randomisée prouvant les effets positifs du dispositif sur la santé des personnes accompagnées. Aboutissant à une étude médico-économique permettant l'analyse de l'efficacité du dispositif, cette évaluation

a permis de démontrer la réussite de ce modèle pluridisciplinaire, flexible et décloisonnant.

## LES RÉSULTATS DU DISPOSITIF EN QUELQUES CHIFFRES

- Meilleures qualité de vie et santé des bénéficiaires
- 85 % des personnes toujours logées 2 ans après leur intégration
- Durées de séjour en hospitalisation divisées par 2
- Un coût estimé entre 14 000 et 15 000 € par an et par personne bénéficiaire, inférieur à la prise en charge habituelle estimée à 30 000 €

En 2016, le programme « Un Chez Soi d'Abord » devient ainsi une politique publique inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles<sup>1</sup> ce qui permet la pérennisation des quatre expérimentations de Lille, Marseille, Paris, Toulouse en 2017, mais aussi un déploiement à l'échelle nationale

1- Décret n° 2016-1940

avec une volonté affichée de loger et d'accompagner 2000 personnes d'ici 2023. De 2018 à 2022, ce sont donc 16 nouveaux programmes qui seront développés : Grenoble, Lyon, Bordeaux et Dijon Métropole étant les quatre premiers nouveaux sites sélectionnés pour accueillir le dispositif.

## « UN CHEZ SOI D'ABORD » DIJON MÉTROPOLE : LA PAIR-AIDANCE AU CŒUR DU PROJET

C'est sous l'impulsion et la motivation de l'Association du Renouveau que la région Bourgogne Franche-Comté a pu prétendre à développer le dispositif « Un Chez Soi d'Abord ».

Rejointe par la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), le Centre Hospitalier La Chartreuse et l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO), un travail de réflexion et d'appropriation des principes et de la philosophie de la démarche s'est engagé en novembre 2016 afin de préparer un dossier de candidature.

Deux ans de travail, 18 comités de pilotage, 14 réunions de groupes de travail et 7 journées de présentation aux partenaires locaux, le tout accompagné méthodologiquement par un prestataire externe – MSA Services Bourgogne Franche-Comté –, ont été nécessaires à l'élaboration du projet et à la constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale en août 2018. Par ailleurs, la contribution des associations d'usagers, Dépendance 21, l'UNAFAM, le CRPA est également à souligner.

Soutenus et parrainés par l'équipe de Lille, qui les a formés au montage du projet ainsi qu'au rétablissement, les porteurs dijonnais ont pu transposer la doctrine et les 8 principes du cahier des charges national au territoire de la métropole dijonnaise. Une dynamique partenariale forte s'est donc engagée avec les communes de la métropole, les Centres Communaux d'Actions Sociales, les usagers, les porteurs du Contrat Local de Santé mentale et du Projet Territorial de Santé Mentale, les bailleurs, l'IRTESS, l'ANPAA 21, la SEDAP, etc.

En plus de la déclinaison territoriale du cahier des charges, des spécificités propres au projet dijonnais sont à noter.

En effet, deux études de besoins, réalisées par le Docteur Vincent, médecin psychiatre de l'EMPP du CH de la Chartreuse, ont permis de certifier la nécessité et la pertinence du développement du dispositif « Un Chez Soi d'Abord » à Dijon, en mettant en évidence une liste d'inclusion potentielle de 114 personnes et un taux de renouvellement du public à loger estimé à 65%. Au-delà de cet état des lieux, c'est l'intégration de deux médiateurs santé pairs à l'origine de la construction du dispositif qui constitue une caractéristique propre à Dijon. Participant à l'élaboration du projet depuis

## Partant du postulat que tout individu a des compétences pour accéder et se maintenir dans un logement

2017 et désormais les deux premiers salariés du dispositif, leur expérience vient en soutien de l'équipe pluridisciplinaire composée de cadres, d'infirmiers, de gestionnaires locatifs, de secrétaire, de travailleurs sociaux, de temps de médecin généraliste et de psychiatre. Leur compréhension singulière des usagers, de leurs problématiques et de leurs besoins a permis le développement d'un programme apportant une réponse toujours plus flexible et individuelle sans jamais renier le droit à l'autodétermination des usagers. De façon très pratique, elle a permis l'élaboration d'un kit d'outils (livret d'accueil, charte des personnes, fiche de suivi technique du logement, etc.) facilitant l'inclusion des personnes dans le « Un Chez Soi ». Lancé depuis décembre 2018, « Un Chez Soi » Dijon Métropole, composé d'une équipe de 11 personnes, poursuivra sa montée en charge jusqu'en 2020 pour atteindre un objectif d'une centaine de locataires et une équipe formée en continu aux spécificités de ce programme innovant et inclusif. ✕

## LES QUATRE MEMBRES FONDATEURS DU DISPOSITIF DIJONNAIS

- Le Renouveau, association ayant pour but le soin et l'insertion sociale des personnes subissant toutes formes d'addiction (SSRA Spécialisé en Addictologie, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Lits halte soins santé (LHSS), Pension de Famille, ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA))
- SDAT, Association d'aide globale aux plus démunis (Accueil de jour, CHRS, Centre de Santé, LHSS, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), Pension de famille)
- ADEFO, Association de soutien aux personnes en situation de précarité (CHRS, Pension de famille, Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO)/115, logement privé en Intermédiation Locative (IML)/ Accompagnement social Vers et Dans le Logement (AVDL), ALT, Domiciliation, Prévention Familiale)
- Centre Hospitalier de la Chartreuse (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), centre médico-psychologique (CMP), SAMSAH, Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) Elipses)